

Le contrôle continu

Par Jean-Pierre Buet

Comment savoir si les élèves ont tous atteint le niveau requis en fonction des objectifs fixés ? Comment évaluer équitablement tous les élèves ?

Comment s'assurer d'une certaine cohérence de l'enseignement selon les différentes structures ? Faut-il tout prendre en compte (résultats, comportement, assiduité...) ou bien se fier plutôt au résultat d'une seule évaluation générale ? Quel est le système le plus valable : contrôle continu, examen final ou l'association des deux ?

Intégrer le contrôle continu à l'évaluation des élèves

Au niveau de l'éducation nationale, la controverse dure depuis près de quarante ans. La tradition voulait en effet qu'en France un examen final, anonyme, solennel et souvent national vienne sanctionner chaque fin de formation.

C'est en mai 1968 que les étudiants ont dénoncé l'évaluation terminale, jugée injuste et hasardeuse. Ils l'accusaient de ne représenter que la performance du moment et par conséquent de ne pas traduire la réalité de l'investissement fourni. Ils ont alors réclamé, au nom de l'égalité des chances pour tous, un contrôle continu des connaissances. Certes, cette solution a ses avantages dans la mesure où elle limite les risques « d'accident » pour le bon élève, elle oblige à travailler régulièrement, elle relativise l'aspect définitif des résultats et revalorise l'action quotidienne des enseignants...

On peut s'interroger en revanche sur la pertinence de la notion d'égalité. En supprimant l'anonymat, le contrôle continu ne supprime-t-il pas du même coup l'objectivité ? Que dire encore de la signification des notes au sein des établissements ou de l'indépendance des professeurs ? Si on ramène cette réflexion générale au sujet qui nous

préoccupe, à savoir la formation et l'évaluation d'un élève musicien en vue d'une pratique amateur de qualité, le contrôle continu contribue à rendre l'élève acteur de sa progression et au développement de l'autonomie. Il nécessite bien sûr une réflexion de l'équipe pédagogique, tant au niveau des contenus que de la manière à les évaluer.

Il contribue en ce sens à donner plus de responsabilité aux enseignants, à s'adapter à la taille et au mode de fonctionnement des différentes structures et à ne pas se réfugier derrière des épreuves terminales qui pourraient, qui ne peuvent à elles seules garantir un niveau homogène sur le plan national.

L'évaluation continue et le dossier de l'élève

Tout au long de la scolarité, l'évaluation formative constitue le fondement du suivi des élèves. Elle permet l'élaboration concertée de la démarche pédagogique et apporte un véritable outil de dialogue entre l'équipe enseignante, les élèves et les familles. L'élève devient actif du processus en s'auto-évaluant.

En permettant à l'élève de prendre du recul sur sa pratique, d'être acteur de sa progression, elle contribue de manière importante au développement de son autonomie.

La pratique au centre de l'enseignement pour donner du sens à l'apprentissage

Le contrôle continu doit prendre en compte les activités de pratique de l'élève tout au long de son apprentissage afin de vérifier que les notions abordées (théoriques, techniques, musicales,...) soient en phase avec les besoins du musicien en situation de jeu collectif. Les ensembles de pratiques amateurs ont donc un rôle à jouer dans ce dispositif d'évaluation.

Conclusion

Concrètement, à l'heure où la décentralisation est de plus en plus d'actualité, il appartient aux fédérations régionales et départementales de s'emparer de cette réflexion pour accompagner les acteurs du terrain à sa mise en œuvre.

Afin d'adapter l'enseignement à notre société actuelle et que les pratiques musicales en amateur, portées par les sociétés, bénéficient de nouvelles dynamiques, la CMF fera désormais paraître des outils pour accompagner les professeurs et les équipes pédagogiques dans la construction de contrôles continus en adéquation avec leur enseignement personnel. ■